

COLLOQUE AIFI 2015 LILLE

"LORSQUE LE LIEN PARENT-ENFANT EST MENACÉ...

QUELLE COLLABORATION ENTRE LES INTERVENANTS ?"

Approche pluridisciplinaire



AIFI

Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées



En collaboration avec l'équipe
de Recherches Appliquées au
Droit Privé (l'ERADP) du
Centre de Recherche Droits et
Perspectives du Droit (CRDP)
de l'Université de Lille 2.

7^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL

Colloque international, les 28, 29 et 30 mai 2015
Formation (pré-colloque), le 27 mai 2015

LILLE, France

FRANCE 2015

Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, Lille 2, 1 place Déliot (métro Porte de Douai)

INTRODUCTION

C'est devenu une banalité de dire que les modèles familiaux se transforment. Mais ne voit-on pas aussi faire aujourd'hui le constat qu'au-delà des différents modèles proposés, c'est chaque individu qui revendiquerait désormais de pouvoir librement constituer « sa » famille. Ces nouvelles aspirations intégreraient là les valeurs post-modernes d'individuation, d'autonomie, d'épanouissement personnel...

L'émergence de la notion de parentalité semble participer à ce vaste mouvement.

Alors que le lien de filiation était entièrement construit et imposé aux parents et à l'enfant par les contraintes naturelles et sociétales, la notion de parentalité paraît davantage évoquer un lien « parental » qu'on aurait librement choisi de créer avec un enfant et qu'on pourrait par après choisir de perpétuer ou, inversement, de rompre, selon des modalités qui tendraient à se rapprocher de ce qu'il en est du lien conjugal.

Qu'en est-il exactement, alors, du lien de filiation ?

On avait généralement appréhendé et défini ce lien comme une sécurité de l'inconditionnel, pour l'enfant bien sûr mais aussi pour ses parents. Dans une telle perspective, la rupture de ce lien est alors perçue comme un trou de l'histoire, une dette en arrêt, une déliaison énigmatique, irrecevable, insupportable, une mise en exil intérieur de soi, avec à terme ... des enfants « incertains ».

Ou bien, au contraire, la valorisation dans la société contemporaine de l'autodétermination de chacun – la construction par soi-même de sa trajectoire personnelle – conduira-t-elle à nous faire penser que le lien de filiation ou de parentalité serait aussi un lien que chacun – l'enfant lui-même et/ou le parent ? - aurait le droit de dénouer et que nous devrions laisser se dénouer, ne fût-ce qu'aux fins de permettre de recréer de nouveaux liens librement choisis ?

Immense question qui va nécessairement se trouver en filigrane du 7ème colloque international organisé par l'AIFI, et cette question est d'autant plus complexe que, dans les configurations familiales conflictuelles, ce sont le plus souvent les parents qui distillent les ingrédients d'une détérioration des liens, en imposant à leur enfant un mal-être qu'il n'a aucunement choisi...

L'AIFI réunit les intervenants de différentes professions qui, dans leur pratique quotidienne, tentent de préserver ou de restaurer les liens au sein des familles séparées.

Mais comment penser et surtout comment se positionner lorsque le lien entre un parent et son enfant, généralement après la rupture du couple, se délite, au risque de se rompre, au fil des conflits, des incompréhensions, des comportements malencontreux, ou, tout simplement, d'un désir qui se meurt ?

On ne pourra pas faire l'impasse de la nécessité de comprendre les causes de ces situations de crise majeure, ni de mettre en discussion le cadre des interventions proposées aux personnes accueillies, bien souvent enchevêtrées dans des conflits destructeurs : soutien bienveillant à la parentalité ou fermeté contraignante ?

Quelle que soit la fonction professionnelle exercée – magistrats, avocats, notaires, psys, travailleurs sociaux, médiateurs, intervenants des espaces rencontres ... - ces situations nous interpellent et nous contraignent à nous interroger sur nous-mêmes, nos représentations, nos pratiques, nos complémentarités et l'interdépendance entre nos logiques d'action différenciées.

C'est à une éthique du dialogue et de la collaboration entre les différents acteurs et pourquoi pas à un « convivialisme professionnel » que cette thématique complexe nous convie ...

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Monsieur Gérard POUSSIN, président du comité, psychologue, professeur émérite de l'université Pierre Mendès France, Grenoble, France

Madame Delphine AUTEM, professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille 2, France.

Monsieur Benoît BASTARD, sociologue, directeur de recherche au CNRS (Institut des sciences sociales du politique, ENS de Cachan), France

Monsieur Richard CLOUTIER, psychologue, professeur retraité de l'Université Laval, Québec

Monsieur Jean-Paul MATOT, pédopsychiatre, secrétaire de l'Association européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent, co-directeur de la revue *Enfances*, Belgique

Madame Anne-Catherine SALBERG, juriste, médiatrice, médiatrice administrative pour le Canton de Genève (2010-2013), Suisse

ORGANISATION

Monsieur Jean-Louis RENCHON, professeur à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, avocat au Barreau de Bruxelles, co-président AIFI

Madame Marianne SOUQUET, médiatrice familiale à Aix-en-Provence, formatrice, secrétaire AIFI

Madame Christine DESNOYER, maître de conférences (H.D.R.) à l'Université de Lille 2 (CRDP et L'ERADP)

Madame Audrey RINGOT, médiatrice familiale, Association « Avec des mots Médiation », Lille, présidente de l'APMF, Association Pour la Médiation Familiale.

Membres du Conseil d'administration de l'AIFI

Madame Lorraine FILION, co-présidente, Québec

Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président, Belgique

Madame Elise-Mercier GOUIN, trésorière, Québec

Madame Marianne SOUQUET, secrétaire, France

Monsieur Alexandre BALMER, Suisse

Madame Violaine BELZILE, Québec

Monsieur Pierre HAMEL, Québec

Madame Ewa MARYNOWICZ-HETKA, Pologne

Monsieur Gérard POUSSIN, France

RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE

Madame Lorraine FILION, Québec, Canada : lorfilion@yahoo.ca

Monsieur Jean-Louis RENCHON, Belgique, Europe : jean-louis.renchon@uclouvain.be

Madame Marianne SOUQUET, France, Europe : marianne.souquet@mac.com

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Mercredi 27 mai 2015

9h30-10h00 ACCUEIL dans le hall de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, Lille 2

10h-18h30 FORMATION (dans la mesure des places disponibles)

OPTION A : LA PAROLE DE L'ENFANT DANS LE CONFLIT DE SES PARENTS : COMMENT L'ENTENDRE, POURQUOI, DANS QUEL CADRE ?

Formateurs :

- **Madame Jocelyne DAHAN**, médiatrice familiale, Atelier Familial, Toulouse, formatrice, auteure de plusieurs ouvrages sur la médiation familiale et co-formatrice de la première formation sur la médiation familiale internationale en Europe
- **Monsieur Marc JUSTON**, président du tribunal de Tarascon, juge aux affaires familiales
- En collaboration avec **Madame Françoise Dekeuwer-Défossez**, professeur émérite de l'Université de Lille 2, doyen honoraire de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, et **Madame Blandine Malleveay**, doctorante de l'Université d'Artois.

En Europe, la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant, dite Convention de New York, a contribué à la reconnaissance du statut de l'enfant mineur et de ses droits, et notamment le maintien de la relation avec chacun de ses deux parents, de ses deux lignées. Ce texte a été élaboré dans un contexte de développement de la psychologie de l'enfant et de ses besoins spécifiques.

Parallèlement, notre société contemporaine se trouve confrontée à une modification des modèles familiaux et du nombre de séparations parentales. Le concept de « coparentalité » est apparu pour rappeler la responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants, notamment dans les situations de séparations/divorces.

En France, la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance, a donné à tout enfant doué de discernement le droit d'être entendu devant le Juge aux affaires familiales pour exprimer ses sentiments dans toute procédure qui le concerne.

Mais l'audition de l'enfant présente certains risques et des limites, et place souvent l'enfant en situation de victime enjeu, victime otage et/ou victime décideur, même si le Juge ne recueille que son avis. Elle le fragilise aussi très souvent, l'enfant pouvant se trouver dans un piège qui peut se refermer sur lui.

Le Juge a souvent l'impression que l'enfant va dans "un mur" quand son audition est envisagée avant de tenter de rétablir un dialogue parental. Ce systématisme de l'audition de l'enfant peut se révéler dangereux dans nombre de situations.

Au surplus, l'audition de l'enfant peut être utilisée par des parents en conflit comme un moyen de preuve. Nombre de parents se servent de l'enfant et l'instrumentalisent.

L'audition de l'enfant peut, par ailleurs, être déléguée à un auditeur désigné par le juge et des expériences se développent en partenariat avec les magistrats.

Le recueil de la parole de l'enfant n'est donc pas sans poser de nombreuses questions et nécessite une connaissance de sa construction psycho-affective, de ses réactions face à la séparation de ses parents et demeure un exercice complexe. L'enfant doit-il ainsi exprimer ses besoins ou bien prendre position dans le conflit de ses parents?

La formation portera sur une présentation de l'insertion de la parole de l'enfant dans le droit de différents pays européens, de la construction psycho-affective de l'enfant, de ses réactions face à la séparation de ses parents et des conditions de son audition.

OBJECTIFS :

- Présenter l'évolution du droit en Europe quant à la place de l'enfant,
- Sensibiliser au développement psycho-affectif de l'enfant et de ses besoins,
- Proposer des techniques d'audition d'enfant,
- Présenter des expériences dans ce domaine.

CONTENU :

- Sensibiliser à la complexité du recueil de la parole de l'enfant,
- Outils et informations permettant d'appréhender l'audition de l'enfant.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Exposés théoriques, vidéos, échanges avec les participants.

OPTION B : *GROUPES DE PARENTS SÉPARÉS :*
UN ESPACE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA COPARENTALITÉ

Formateurs :

- **Madame Lorraine FILION**, travailleuse sociale et médiatrice familiale, elle a dirigé le Service de Médiation et d'Expertise du Centre jeunesse de Montréal auprès de la Cour Supérieure de Montréal, Québec (Canada) pendant près de 30 ans. Elle a mis en place des groupes d'enfants (1992) et a contribué au développement des groupes de parents entre 1995 et 2012 à Montréal. Depuis près de trois ans, elle poursuit sa carrière en pratique libérale comme médiatrice familiale, coach parental et coanimatrice des séances d'information sur la parentalité après la rupture du Ministère de la Justice du Québec. Fondatrice de l'AIFI, elle en a assumé la présidence de 2003 à 2013 et occupe le poste de coprésidente depuis juin 2013.
- **Madame Elise-Mercier GOUIN**, psychologue-expert et médiatrice familiale, elle a travaillé pendant 35 ans au Service d'expertise du Centre jeunesse de Montréal auprès de la Cour Supérieure de Montréal, Québec (Canada) et de médiation. Elle a contribué au développement des ateliers de communication parentale et animé ces ateliers offerts aux parents séparés dans divers formats de 2005 à 2014. Elle est membre de l'AIFI depuis 2003 et en est la trésorière depuis 2012.

Pour aider les familles à mieux vivre la rupture, des groupes de parents ont été mis en place tant en Amérique du Nord qu'en Europe. La sensibilisation des parents aux effets dévastateurs des conflits, les informations concernant les besoins et réactions de leurs enfants et les pièges de la communication à éviter incitent les parents à mieux prendre en compte les besoins de leurs enfants et améliorer leur coparentalité.

Depuis 2010, le Ministère de la Justice du Québec a mis en place une séance de groupe pour les parents en voie de séparation ou déjà séparés. En 2012, deux ateliers de communication parentale ont été offerts aux parents de la région de Montréal sous réserve de certaines conditions d'éligibilité. Ces ateliers visent à outiller davantage les parents pour restaurer ou maintenir une communication fonctionnelle entre ex-conjoints. Ces services complémentaires ont fait leur preuve comme le démontre la recherche (Torkia-2012) et les évaluations des parents suite à leur participation aux ateliers.

La formation portera sur les implications de la coparentalité, les compétences des familles séparées, la créativité des familles, des informations sur l'état des recherches au sujet des familles séparées, le déroulement des séances de groupe et les outils d'animation des groupes de parents.

OBJECTIFS :

À PARTIR D'EXPERIENCES DE GROUPES DE PARENTS

- développer des aptitudes et des attitudes propices à l'échange et au partage entre parents,
- apprendre à sensibiliser les parents par des informations,
- pouvoir fournir aux parents un lieu et des outils pour développer un nouveau mode de réaction et d'action sur leur communication et leur conflit entre ex-conjoints.

CONTENU :

- sensibilisation à la dynamique des groupes,
- outils et informations transmises aux parents lors des groupes,
- déroulement d'une séance d'un groupe de parents,
- vidéos utiles pour sensibiliser les parents aux pièges de la communication négative,
- résultats des recherches faites sur l'impact de ces groupes et la coparentalité

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Exposés théoriques, démonstrations, vidéos, jeux de rôle, exercices individuels et de groupe, réflexions de groupe.

**JOURNÉE PORTES OUVERTES,
ÉCHANGE DE PRATIQUES ET THÉÂTRE FORUM
Jeudi 28 mai 2015**

Ces activités se tiennent toutes à Lille. Le lieu de rendez-vous ainsi que toute information pertinente vous seront transmis par courriel suite à votre inscription.

Un nombre minimal et maximal de participants est fixé pour ces activités.

Matinée : Portes ouvertes et échange de pratiques

9h00-12h00 Tribunal de Grande Instance de Lille : audience de conciliation auprès de juges aux affaires familiales et rencontre avec des avocats du Barreau de Lille.

9h00-12h00 Espace Famille de l'AGSS de l'UDAF : rencontre des intervenants du point rencontre et des médiateurs familiaux, notamment Marianne Chaseray-Bauchart et Béatrice Lorthiois, qui exposeront le fonctionnement de la structure et la coordination entre les deux services. Echange de pratiques entre professionnels sur les espaces de visite supervisée.

9h30-12h00 Service d'accompagnement à la parentalité de la SPReNe (Service de Protection et de Réinsertion du Nord) : rencontre avec des professionnels chargés de l'accompagnement éducatif d'enfants et d'adolescents, dans une vision globale (histoire familiale, compétences parentales et travail en partenariat). Echange de pratiques entre professionnels exerçant dans la protection de l'enfance.

9h30-12h00 Association « Avec des mots médiation » : rencontre avec Salima Zouadine et Dominique Ringot, animateurs de « la valise des mots », groupe de parole pour enfants de parents séparés, qui partageront avec vous leur approche et leurs outils.

9h30-12h00 La médiation familiale internationale : échange de pratiques animé par Cilgia Caratsch, Coordinatrice Médiation du SSI (Service Social International) à Genève. Présentation du Guide de Médiation familiale internationale pour les familles.

9h30-12h00 Les interventions auprès des couples séparés en haut conflit : échange de pratiques animé par Madame Martine Bouchard, chef du Service expertise et médiation, Centre jeunesse de Montréal, Québec et Caroline Paquet, psychologue et médiatrice familiale, InstitutPsy.com, Québec

DÉJEUNER LIBRE

Après-midi : Théâtre-forum

« Mon fils et moi n'avons pas besoin de toi ! »

14h00-17h00 Atelier organisé par l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale)

Pour commencer le colloque de manière ludique et originale, nous vous proposons un temps de rencontre et d'échange entre professionnels de différents horizons qui accompagnent les familles séparées.

La méthode proposée est le théâtre forum, qui permet d'expérimenter des scénarios que nous rencontrons dans notre quotidien professionnel. Chacun pourra être acteur, sans jouer son propre rôle professionnel, à partir de scènes concrètes que nous vous proposerons. Dans un climat de confiance, chacun aura l'occasion d'agir et mieux comprendre les différents points de vue.

L'objectif est de favoriser une meilleure connaissance de nos pratiques mutuelles et mettre au travail nos représentations à propos des autres intervenants professionnels, dans l'intérêt des familles.

18h00 RÉCEPTION D'OUVERTURE DU COLLOQUE

COLLOQUE

Vendredi 29 mai 2015

8h00-9h00 ACCUEIL dans le hall de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, Lille 2

9h00-9h30 Allocutions de bienvenue :

- **Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président de l'AIFI**
- **Monsieur Bernard BOSSU, doyen de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, Lille 2**

9h30-13h00 PLÉNIÈRE

Président de séance : Monsieur Jean-Louis RENCHON

9h30-10h15 *LE LIEN D'UN ENFANT AVEC SON PÈRE ET SA MÈRE EST-IL INDISPENSABLE ET INCONDITIONNEL?*

Monsieur Hubert VAN GIJSEGHM, Ph.D., psychologue, expert psycholégal, Québec, Canada

Le conférencier tracera d'abord les fondements de la notion d'un nécessaire lien entre l'enfant et chaque parent. Il discutera des racines historiques de cette idée pour aborder par la suite son évolution dans les sciences humaines. Il plaidera pour le maintien du lien, là où le lien est « bon » et croit que tout doit être mis en œuvre pour garantir ce maintien, même dans le cas où il y a distanciation induite. Il se basera sur les conséquences connues, pour l'enfant, d'une « parentectomie. »

10h15-10h30 Questions-réponses

10h30-10h45 PAUSE

10h45-11h30 CONTEXTE SOCIAL CONTEMPORAIN ET DÉLITEMENT DES LIENS

Madame Christine CASTELAIN MEUNIER, sociologue au CNRS, professeure à L'École des Psychologies Praticiens, responsable du séminaire *Sociologie contemporaine de la famille*, et du séminaire *Sociologie contemporaine de l'environnement*, à l'EHESS Paris.

Entre l'individualisme, le lien social et le vivre ensemble, où se situe la répartition des places et des rôles parmi les responsables éducatifs de l'enfant, dans un contexte qui s'accompagne de la recherche de création de soi, libérée de carcans, de normes et de rôles, tandis que s'effectuent des découplages au sein des familles entre sexualité/procréation, conjugalité/parentalité, filiation/alliance, sexe/rôle ? Comment interpréter les décompositions, recompositions, métamorphoses de la parentalité ? Quels axes privilégier et quels fils rouges retenir pour une nouvelle éthique éducative ?

11h30-11h45 Questions-réponses

11h45-12h30 QUAND LA RELATION PARENT-ENFANT DEVIENT DIFFICILE : REGARD CLINIQUE

Docteur Carine De Buck, pédopsychiatre, Bruxelles

Au travers de situations cliniques, certains facteurs psychopathologiques pouvant mettre en question l'adéquation de la poursuite de liens se révélant éventuellement délétères entre un parent et son enfant seront abordés. Dans ce type de situation, l'évaluation de la pertinence du maintien de tels types de liens « envers et contre tout » doit être menée et les éventuelles conséquences à terme pour l'enfant dûment soupesées et, à tout le moins, le cas échéant, les modalités finement examinées. Les repères auront à se baser sur les besoins des enfants et des adolescents en matière de développement psycho-affectif en se dégageant du discours manifeste et de positions idéologiques idéalisantes. Dans le cadre de cet exposé, il sera tenté également de dégager des pistes de travail pour ces situations complexes nécessitant la plupart du temps de multiples et étroites collaborations entre les différents intervenants.

12h30-12h45 Questions-réponses

13h00-14h30 DÉJEUNER (SUR PLACE, INCLUS DANS LE PRIX DE L'INSCRIPTION)

14h30-16h00 ATELIERS AU CHOIX (les mêmes ateliers seront répétés en deuxième session)

Après un exposé de l'intervenant d'environ 20 minutes, les ateliers seront consacrés à un échange interactif entre les participants.

ATELIER N°1 PLURINORMATIVITÉ ET PARENTALITÉ

Monsieur Gérard NEYRAND, sociologue, France

Animateur : Madame Anne-Catherine SALBERG, juriste, médiatrice, Canton de Genève, Suisse

Confronté à la vitesse et la profondeur des mutations qui ont affecté les relations parents-enfants, ne faudrait-il pas essayer de penser la régulation d'une plurinormativité en matière parentale, comme nouveau cadre d'approche de situations

familiales qui se caractérisent par leur extraordinaire diversité, et leur difficulté de confrontation à un cadre normatif instable ?...

ATELIER N°2 RÉEQUILIBRAGE DES LIENS PARENT-ENFANT DEGRADEES

Monsieur Benoît VAN DIEREN, psychologue, Belgique

Animateur : Monsieur Alexandre BALMER, Chargé d'enseignement, Haute École Travail social, Genève, Suisse, administrateur AIFI

L'intervenant présentera les différentes étapes d'un processus d'évaluation et d'intervention systémique-stratégique en vue d'arriver à un rééquilibrage des liens et rôles parentaux abimés par le conflit parental (et aboutissant parfois à un processus d'aliénation parentale). Le processus d'intervention se réalise par la construction d'étapes progressives et réalistes pour rendre possible et soutenir ce rééquilibrage. L'impulsion du juge et l'articulation professionnelle optimale de tous les intervenants impliqués sont des conditions nécessaires à la réussite de cette mission.

ATELIER N°3 ATELIERS DE CO-PARENTALITÉ DANS UN CONTEXTE JUDICIAIRE

Madame Françoise THIEULLENT, avocate, médiatrice, France

Animateur : Madame Frédérique LE DOUJET-THOMAS, maître de Conférences en Droit privé à l'Université de Lille 2, membre du CRDP- L'ERADP, France

Les ateliers de coparentalité ont été mis en place en mai 2012 dans le cadre d'un projet pilote dans le ressort du TGI de Bayonne. Ils regroupent des parents en instance de divorce contentieux qui sont invités par le greffe à participer à deux ateliers gratuits. L'étude de l'impact de ces ateliers sur la procédure se poursuit ; 98% des participants sont satisfaits.

ATELIER N°4 ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN VISITES SUPERVISÉES

Madame Marie-Andrée POIRIER, professeure et chercheuse à l'École de travail social de l'Université de Montréal, Québec, Canada

Animateur : Monsieur Pierre HAMEL, juge à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, Québec, Canada

La supervision des contacts parent-enfant est une pratique clinique complexe. À partir d'une étude québécoise réalisée en contexte de protection de l'enfance (entretiens avec des professionnels et vidéo de situations de visites supervisées), l'intervenante présentera certaines pratiques prometteuses pour réaliser des visites supervisées bienveillantes pour les enfants et les parents.

ATELIER N°5 DÉGRADATION DU LIEN PARENT-ENFANT ET DYNAMIQUE DE COMMUNICATION

Madame Lucie LEAHEY, D. Ps., Médiatrice et psychologue clinicienne, Gatineau, Québec, Canada

Animateur : Madame Christine DESNOYER, maître de conférences (H.D.R.) à l'Université de Lille 2 (CRDP et L'ERADP), France

A partir de données inédites tirées de la recherche doctorale de l'intervenante, celle-ci présentera un modèle de communication propre aux couples à conflits élevés. Ce modèle sera examiné sous deux angles : l'évolution graduelle de la perte du lien à l'enfant et la centration sur les stratégies permettant de préserver ce lien.

ATELIER N°6 MÉDIATION FAMILIALE ET GROUPES DE PAROLE POUR ENFANTS

Madame Costanza MARZOTTO, psychologue médiatrice familiale et conductrice de groupes de parole, Centre Clinique pour le Couple et la Famille et Centro di Ateneo Studi e Ricerche sulla Famiglia, Université Catholique de Milan, Italie

Animateur: Madame Violaine BELZILE, avocate et médiatrice familiale, Montréal, Québec, Canada, administrateur AIFI

Le « circuit vertueux » entre médiation familiale et Groupe de parole, nous est apparu évident après la réflexion sur nombreuses situations d'aller-retour entre ces deux ressources pour les familles divisées. La confiance entre les professionnels qui animent les Groupes de parole ou conduisent le parcours de médiation familiale, et l'espoir entre les familles et les services, nous semblent les ingrédients magiques que nous allons illustrer à partir aussi de deux vignettes cliniques.

ATELIER N°7 LE JUGE ET L'INSTRUMENTALISATION DE L'ENFANT DANS LE CONTENTIEUX FAMILIAL

Monsieur Marc JUSTON, juge aux affaires familiales, France

Animateur : Madame Eva PETRAS, Juge à la Cour supérieure du Québec, Québec, Canada

Le juge aux affaires familiales constate que dans de plus en plus de situations familiales de séparation, l'enfant ne veut plus rencontrer l'un de ses parents, et ce, très souvent, sous l'emprise de l'autre parent.

Un tel constat doit inviter le juge à repenser certains aspects du contentieux familial, voire même à opérer une véritable révolution, en concertation avec tous les professionnels de la famille.

16h00-16h15 PAUSE

16h15-17h45 ATELIERS AU CHOIX (les mêmes ateliers qu'à la première session)

18h00-19h00 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AIFI

20h00 DÎNER ET SOIRÉE FESTIVE (aux frais des participants)

Les participants auront l'occasion de déguster des spécialités culinaires du Nord de la France. Musiques et chansons françaises seront au rendez-vous, avec Armel et son orgue de Barbarie.

COLLOQUE

Samedi 30 mai 2015

8h45-9h00 ACCUEIL dans le hall de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, Lille 2,

9h00-13h00 PLÉNIÈRE

Présidente de séance : Madame Lorraine FILION, co-présidente de l'AIFI

9h00-9h30 LA MÉDIATISATION : UNE NOUVELLE « POLICE » DES FAMILLES ?

Monsieur Gérard POUSSIN, psychologue, professeur émérite de l'université Pierre Mendès France, Grenoble, France

Partant d'un terme qui ressemble fort à celui de « médiation », l'on voit qu'on aboutit à une pratique où la contrainte est majeure et où la place de la parentalité est réduite à la portion congrue. La question se pose des limites, en termes d'éthique, de la protection de l'enfant contre un parent supposé nocif.

9h30-9h45 Questions-réponses

9h45-10h15 *IMPACT DE LA COORDINATION PARENTALE SUR LES FAMILLES ET LE PROCESSUS JUDICIAIRE – RÉSULTATS DE RECHERCHE*

Francine CYR, psychologue, professeur-chercheur, Université de Montréal, Québec
Catherine QUIGLEY, étudiante au doctorat en psychologie clinique, Université de Montréal, stagiaire au Service d'expertise psychosociale et de médiation à la famille du CJM-IU, Québec

Cette conférence portera principalement sur les retombées d'un projet pilote de coordination parentale mis en place à Montréal entre 2012 et 2014. On y présentera les résultats préliminaires de la recherche évaluative de ce projet. Les perceptions des familles impliquées (parents et enfants), des avocats, des coordinateurs parentaux et des juges en regard de cette nouvelle intervention seront explorées.

10h15-10h30 Questions-réponses

10h30-10h45 PAUSE

10h45-11h15 TABLE RONDE

ENTRE MESURES CONTRAIGNANTES ET PARTICIPATION VOLONTAIRE : QUELLE COLLABORATION ENTRE LES INTERVENANTS ?

Madame Sophie VALAY-BRIÈRE, juge aux affaires familiales, TGI de Lille, France

Madame Jocelyne DAHAN, médiatrice familiale, Toulouse France

Monsieur Vincent MACQ, Procureur du Roi près le tribunal de première instance de Namur, Belgique.

Face à un enfant qui est victime d'une instrumentalisation dans le conflit parental, doit-on s'en tenir à une stricte neutralité ou faut-il au contraire exiger des parents un véritable effort d'apaisement ? Dans ce cas, quel peut être le rôle spécifique des différents intervenants professionnels, et comment peuvent-ils collaborer entre eux afin de permettre aux parents de sortir de la culture du conflit ?

11h15-12h15 Débat avec la salle

12h15-12h30 *LE CONVIVALISME PROFESSIONNEL*

Monsieur Pierre GRAND, médiateur familial, Lyon, France

« On peut s'opposer, s'affronter, sans se massacrer », nous rappellent les auteurs du manifeste sur le convivialisme professionnel. Ce manifeste prône une politique qui s'inspire des principes de commune humanité, de commune sociabilité, d'individuation relationnelle et d'opposition maîtrisée ; il s'agit aujourd'hui d'ajouter nos diversités de manière positive et de discerner dans leur multiplication de nouvelles perspectives...

12h30 Mot de la fin par Madame Lorraine FILION, co-présidente de l'AIFI

POSTERS

Tout au long du colloque, des posters sélectionnés par le comité scientifique seront exposés dans le hall d'entrée de la faculté.

Il sera possible de discuter avec les auteurs durant les pauses.

Poster n°1 : LA MÉDIATION FAMILIALE INTERNATIONALE

Madame Cilgia CARATSCH, coordinatrice unité médiation, SSI (Service Social International, Genève, Suisse)

Poster n°2 RESTAURER ET CONSOLIDER LES LIENS EN ESPACE RENCONTRE

Madame Anne-Elizabeth COLAS, coordinatrice du service « Espaces-Rencontres », Oasis Famille asbl, Belgique

Poster n°3 : PROJET PILOTE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Madame Sophie GAUTHIER, avocate, Barreau de Québec, Canada

Poster n°4 : PROJET PILOTE DE COORDINATION PARENTALE DU CENTREJEUNESSE DE MONTRÉAL AUPRÈS DE LA COUR SUPÉRIEURE : implantation, gestion intégrée des services et techniques du coordonnateur

Madame Martine BOUCHARD, chef du service expertise et médiation, Centre jeunesse de Montréal, coordinatrice du projet pilote, Québec
et Monsieur Dominic D'ABATE, travailleur social et coordonnateur parental, Québec

Poster n°5 : SÉANCE DE PARENTALITÉ APRÈS LA RUPTURE MISE EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC : Contenu et impacts sur la communication entre parents séparés et la coparentalité

Madame Pierrette BRISSON t.s. et Jacques OLIVIER t.s., médiateurs et animateurs de ces séances, Québec

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements sur le colloque et la formation :

Consultez le site web de l'AIFI : www.aifi.info

Adresse du colloque et de la formation (pré-colloque)

Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Lille 2,
Campus Moulins
1 place Déliot, 59000 Lille
Amphithéâtre René Cassin

Transport

Métro ligne 2, station « Porte de Douai ». Depuis le centre de Lille, direction « Saint Philibert »

Hébergement

Il existe de nombreux hôtels à Lille, de toute catégorie.

Nous en avons sélectionné quelques-uns pour vous.

Attention ! Il est important de réserver rapidement car il nous a été dit que les hôtels seraient complets au moment du colloque.

Bon marché : IBIS Budget, 10 rue de Courtrai – métro : gare Lille Flandres

Prix moyen :

- IBIS Lille Centre Grand Place, 21 rue Lepelletier – métro : Rihour ou gare Lille Flandres
- IBIS Style Centre Grand Place, 28 rue Anatole France – métro : gare Lille Flandres
- IBIS Grand Palais, 13 rue des Moulins de Garance – métro : gare Lille Flandres ou Mairie de Lille
- Hôtel Brueghel, 5 Parvis Saint Maurice – métro : gare Lille Flandres

Plus cher : Novotel, 49 rue de Tournai – métro : gare Lille Flandres

Certains professionnels lillois participant au colloque ont proposé d'héberger des personnes.

S'adresser à Marianne Souquet : marianne.souquet@mac.com

INSCRIPTIONS

Voir bulletin joint ou rendez-vous sur le site : <https://www.aifi.info>

TARIFS

<u>Pour les européens</u>	<u>Pour les Canadiens</u>
<p><u>Jusqu'au 30 avril 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pré-colloque Membre AIFI 90€ Non membre AIFI 140€ • Colloque Membre AIFI 120€ Non membre AIFI 180€ 	<p><u>Jusqu'au 30 avril 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pré-colloque Membre AIFI 130\$ CAD Non membre AIFI 200\$ CAD • Colloque Membre AIFI 170\$ CAD Non membre AIFI 255\$ CAD
<p><u>A partir du 1 mai 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pré-colloque Membre AIFI 120€ Non membre AIFI 170€ • Colloque Membre AIFI 150€ Non membre AIFI 210€ 	<p><u>A partir du 1 mai 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pré-colloque Membre AIFI 170\$ CAD Non membre AIFI 240\$ CAD • Colloque Membre AIFI 210\$ CAD Non membre AIFI 300\$ CAD
<p><u>Soirée festive :</u> 40 €</p>	<p><u>Soirée festive :</u> 55 \$ CAD</p>